



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CGT DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RESPECTER LES ÉLECTIONS A LA CNRACL

Les élections du Conseil d'administration de la CNRACL sont annoncées pour le 4 décembre 2014. Le délai réglementaire minimum entre la publication des textes régissant ces élections et la date du scrutin est de 6 mois.

Depuis des mois, les administratrices et administrateurs CGT et les Fédérations CGT de la santé/action sociale et des services publics attirent l'attention des tutelles sur ce délai.

A ce jour, le 4 juin, aucun texte n'est paru...

Il semble qu'un report soit « l'option retenue » par les ministères.

C'est intolérable ! Et c'est inenvisageable notamment au regard des incidences de la réforme territoriale.

Après la volonté de supprimer les élections prud'homales, le gouvernement est-il en train de saboter ce rendez-vous démocratique afin de mieux le supprimer ensuite ?

La CGT reste attachée au suffrage universel à travers le vote des affilié-es et retraité-es pour élire le Conseil d'administration de leur caisse de retraite... La CGT exige un positionnement officiel des ministères (Fonction publique, Santé et Intérieur).

La CGT exige que l'élection démocratique du Conseil d'administration de la CNRACL ait lieu comme prévu le 4 décembre 2014.

Montreuil, le 4 juin 2014

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

358

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr